

droit des journaux à citer mon nom après un procès

Par bibala681, le 02/07/2009 à 14:54

Bonjour,

Je me suis fait juger par le TGI de Mulhouse pour des faits qui remontent à 5 ans. Le lendemain, un article parrait avec mon nom et les détails du procès. Je suis employé en tant qu'intérimaire en vue d'une embauche et mon chef survole le journal tous les jours. J'ai eu de la chance qu'il ne tombe pas dessus.

Malheureusement, je passe à nouveau devant ce tribunal pour des faits qui se sont déroulés il y a 2 ans et je doute que cette fois l'article passe inaperçu. En général, ils relatent le casier judiciaire des prévenus, mon chef sera donc au courant de tout et ca pourrait m'empecher de signer l'embauche. J'aimerais savoir si il y a un moyen pour empêcher les journaux de citer mon nom.

On m'a dit qu'il faut demander au tribunal de ne pas leur donner mon nom (apparement, ce n'est pas un journaliste qui reste dans la salle d'audience toute la journée mais la cour qui leur fait un compte-rendu en fin de journée). Chose dont je ne suis pas très sûr...

Peut-être en demandant directement au journal mais bon... je pense qu'ils s'en moquent.

Si quelqu'un pourrait prendre du temps pour me répondre svp...

Merci beaucoup, cordialement